

cemoti**Cahiers d'études sur la Méditerranée
orientale et le monde turco-iranien****22 | 1996
Arabes et Iraniens**

Les Arabes de l'autre rive**Anie MONTIGNY**

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/135>
ISSN : 1777-5396

Éditeur

AFEMOTI

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 1996
ISSN : 0764-9878

Référence électronique

Anie MONTIGNY, « Les Arabes de l'autre rive », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* [En ligne], 22 | 1996, mis en ligne le 04 mars 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/135>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

Les Arabes de l'autre rive

Anie MONTIGNY

- 1 Au Qatar, l'identification de la société globale repose sur son origine arabe mais la population établit une discrimination entre les lieux d'origine : l'Arabie et l'Iran. Ce clivage schématique fait référence aux hommes de statut libre, ceci par opposition à ceux qui, dans la société traditionnelle, ne l'étaient pas : les esclaves¹.
- 2 La revendication de l'appartenance arabe fait référence à l'Arabie, lieu fondateur de la civilisation arabo-musulmane, dont les représentants les plus prestigieux seraient les grandes tribus chamelières qui composent le pays². La société globale s'est organisée selon le modèle de hiérarchie sociale qui existait au sein des localités portuaires et qui, à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle, était contrôlée par une *qabilah* (tribu) ou une fraction tribale. Elle s'est constituée sur l'idéologie de l'origine avec pour fonction de classer les groupes et les familles selon la qualité et la profondeur généalogique en les intégrant dans la structure sociale et politique. La formation de l'Etat et de son appareil bureaucratique a changé ce système dans la mesure où la subordination des familles - objet de cette contribution - à des groupes dominants a disparu. L'ordre social s'est construit sur le même principe de classer et différencier, mais en substituant la hiérarchie statutaire à des traits culturels à partir desquels des groupes et des familles sont identifiés.
- 3 Une distinction initiale est établie entre les personnes affiliées à une structure tribale et celles qui ne le sont pas. Celles qui relèvent de la première catégorie sont ensuite différenciées par la qualité d'origine de leur groupe d'affiliation selon qu'il est purement arabe (*asl*) ou d'origine impure ou mélangée (*ghayr asl*, lit. sans origine). Un terme générique désigne ces derniers groupes : les Beni Khadaîr. La valorisation est donc placée sur la filiation agnatique et la pureté de sang, auxquelles contribuent l'endogamie tribale et l'inscription généalogique dans le temps. Dans la pratique, une prescription matrimoniale empêchait toute alliance avec des personnes ne répondant pas aux critères de la qualité généalogique, et elle est encore respectée de nos jours. Les personnes n'ayant aucun rattachement à une structure tribale sont reconnues comme des familles dont l'origine est inconnue ou perdue. Elles sont nommées par un vocable très péjoratif, *bayâsirah*³ qui s'appliquerait en particulier aux familles originaires d'Arabie et s'étendrait

aux familles dites Hûwalah et Bahârnah, rangées parmi les Arabes de provenance iranienne.

Hûwalah et Bahârnah

- 4 Plusieurs versions - quoique succinctes - existent sur l'origine de ces familles et leur implantation au Qatar, comme dans tous les pays de la rive arabe du Golfe. Celles-ci se revendiquent comme Arabes et sont reconnues comme telles. Et si elles ne contestent pas leur rattachement à l'Iran, elles n'en font pas forcément le lieu de genèse de leur famille. Au Qatar, on discerne les Hûwalah - ou Hûlah - (sg. Hûlî) des Bahârnah (sg. Bahârnî) selon une bi-partition religieuse : sunnite et shi'ite imamite, respectivement. Mais, soit par conformité à l'environnement social, soit par l'action exercée par le gouvernement, les Hûwalah, qui jadis se rattachaient aux écoles shaféite ou malékite, sont assujettis à la seule école de droit, hanbalite, reconnue dans le pays. L'origine du terme générique Bahârnah semble inconnue localement. Certaines familles l'assimilent à l'ancienne région d'al Bahraïn qui comprenait l'île proprement dite, le Qatar et la côte orientale de l'Arabie, le Hasa. Une version déjà entendue par Lorimer au début du siècle, mais qu'il contestait (Lorimer, 1908, II : 207)⁴. La seule information constante livrée au cours de mes interviews est que les Bahârnah - comme communauté - seraient les premiers occupants de la péninsule du Qatar, alors que les tribus arabes actuelles n'y étaient pas encore installées. Quant à l'ancrage des familles, il se situe au Qatar, à Bahraïn, dans la région côtière de l'Arabie et en Iran. Et il ne résulte pas - comme pour la plupart des Hûwalah - d'une immigration collective.
- 5 A propos des Bayâsirah, Wilkinson (1974 : 79) a fait référence aux Hûwalah comme pouvant être le produit du mélange entre Arabes et Persans lorsque le processus d'arabisation s'est accéléré avec l'expansion de l'Islam. Contrairement aux Bahârnah, les Hûwalah ne font pas mention de leur insertion dans le temps. Ils mettent l'accent sur l'histoire des familles et les généalogies qui tendent à conforter l'absence d'inscription dans la longue durée et à corroborer le terme par lequel sont collectivement désignées ces familles. Deux versions en sont transmises et, d'une certaine manière, se complètent. La première provient de la racine *hâla*, dont la signification littérale est : changer, se déplacer ; et qui donne la forme : *tahawwala*, il s'est déplacé/il est allé à un autre endroit. Le mot Hûwalah tirerait sa signification de son sens littéral du fait que ces familles avaient l'habitude d'aller et de venir entre les deux rives du Golfe. La seconde version renvoie à la même racine arabe et retient l'idée de déplacement d'un lieu à un autre sans le localiser. L'origine iranienne serait détectée par la prononciation du terme Hûwalah, nom d'un wadi situé en Arabie d'où seraient issues les familles du même nom. Les Iraniens n'entendant pas le (*ha*) de l'alphabet arabe, ils le prononcent (*ha*) qui est commun aux deux langues, l'arabe et le persan. Ces deux versions ont le souci de préserver l'identité arabe car, dans la première, les Hûwalah sont rattachés à la côte de l'Arabistan (la province persane du Khuzistan où le peuplement arabe est reconnu); et la deuxième leur donne une origine en Arabie. Il n'est pas impossible que leur appellation intervienne dans l'idée de déplacement qui est attribuée à ces familles, alors que pour les Bahârnah qui, de même allaient d'une rive à l'autre, cet argument n'est pas avancé. Par contre, c'est sans doute par l'appartenance de ces derniers au shi'isme qu'un ancrage avec l'Iran est établi. Il convient d'ajouter que les termes collectifs attribués aux deux communautés sont différemment perçus par leurs propres membres. Les Bahârnah se désignent eux-mêmes par ce vocable. En revanche, le nom Hûwalah ayant une valeur dépréciative, car il dénote l'appartenance aux niveaux inférieurs de la hiérarchie sociale,

certains d'entre eux se donnent pour qualificatif le peuple de la mer (*al gum al bahhar*) par opposition au peuple du désert (*al gum al barr*) en se référant à une figure schématique des activités traditionnelles.

Des traits culturels identitaires

- 6 Selon les valeurs morales que leur caractère transmissible maintient en vigueur, la société globale s'est construite sur la dichotomie du fort (*al qawî*) et du faible (*al da'îf*). C'est dans ce sens que l'on peut comprendre la haute estime conférée à la tradition guerrière et la prise en compte de cette dernière dans le clivage fondé sur l'origine. C'est en effet aux hommes des tribus que revenait la protection de la population dite faible (*da'îf*), Hûwalah et Bahârnah notamment, dont s'ensuivaient le statut social de "protégé" (*hamâyah*) et l'interdiction de combattre⁵. Si ces caractéristiques sont conformes à l'image communément transmise de ces familles cantonnées dans leur atelier ou leur boutique, on doit s'interroger lorsque des groupes tribaux sont placés dans la catégorie des Hûwalah ou, plus subrepticement sont soupçonnés d'y appartenir, pour avoir séjourné sur la côte iranienne. C'est là contredire certaines données qui définiraient les Hûwalah en particulier, par l'absence d'affiliation tribale, l'ancien statut de "protégé" et l'incapacité à combattre. A l'opposé, c'est passer sous silence l'existence, pourtant bien connue, de *qabaîl* d'Arabistan, comme les Beni Ka'ab et les Beni Mâlek dont certains groupes tribaux du Qatar sont issus. Parmi les *qabaîl* suspectées d'être Hûwalah se trouvent les Al Sulutah et les Al Mahândah. Or, la première aurait bien une filiation avec les Beni Mâlek, mais la seconde, reliée aux Beni Hâjir, provient d'Arabie. Par contre, les Al Ka'abân ne sont pas rangés parmi les Hûwalah alors qu'ils seraient les descendants des Beni Ka'ab d'Arabistan⁶. Tous ces groupes possédaient le maniement des armes et assuraient leur propre défense, autrement dit, ils n'ont jamais été placés dans un statut de "protégé". De plus, ils ont participé à la dernière guerre ayant opposé deux coalitions tribales en 1938 et les deux premiers ont combattu aux côtés de l'aristocratie au pouvoir. Cependant, les Al Sulutah et les Al Mahândah n'ont pas la réputation de guerriers dont tirent honneur bon nombre d'autres *qabaîl*. En intervenant dans l'ordre hiérarchique conçu par les *qabaîl*, la capacité guerrière participe du clivage entre groupes, selon l'idéal que celles-ci se font du pouvoir et de sa conquête, et plus précisément de la formation de l'Etat du Qatar. Mais elle se fonde sur la réputation dont l'évaluation, qui est atemporelle, intervient dans l'estime accordée. Ceux à qui une telle réputation est refusée ou mise en doute sont apparemment tous ceux que la tradition orale range parmi les plus anciens sédentaires. L'histoire de chaque *qabîlah* tend en effet à se perpétuer dans l'image de la société du 19^e siècle, période au cours de laquelle un mouvement de sédentarisation des groupes nomades a commencé pour faire place à une spécialisation à l'économie perlière. Ces groupes se sont établis dans des localités portuaires quand bien même l'élevage itinérant était maintenu en saison fraîche. De ce processus aurait résulté l'abandon de la tradition bédouine guerrière. A cette vision fondée sur le registre d'opposition entre nomades et sédentaires, répond une autre interprétation située dans un champs plus étendu : la distinction faite entre *a'râb* - dont le sens recouvre les termes *badw* (bédouin) et *'arab*, qui se rapporte à l'ensemble du peuple arabe. Si l'un et l'autre aspect satisfont au besoin de marquer la différence, ils mettent aussi l'accent sur la prééminence accordée aux anciens nomades chameliers, en particulier ceux qui sont désignés par le terme *a'râb* dont la langue d'origine est l'arabe et que leur filiation relie aux ancêtres des grandes tribus d'Arabie⁷.

- 7 L'absence d'affiliation tribale n'est pas admise par toutes les familles Hûwalah. En général, la mémoire généalogique des familles d'origine iranienne atteint une profondeur de 3 à 5 générations. C'est dans le cadre communautaire, Hûwalah d'une part, Bahârnah de l'autre, que les alliances matrimoniales sont contractées à travers des réseaux de solidarité basés à la fois sur le sentiment d'appartenance à un groupe statutaire ou identitaire et sur le commerce. Etendus à tous les pays du Golfe, Arabie Saoudite comprise, ces réseaux mettent en oeuvre la circulation des femmes. D'ailleurs, aux yeux des *qabîlî*, l'apport d'épouses étrangères serait une des caractéristiques des familles d'origine iranienne. Parmi les Hûwalah, plusieurs familles entretenant des liens matrimoniaux voient en cela la preuve d'une conformité au modèle tribal - chaque famille étant conçue comme un lignage autonome, relié à un ancêtre commun appelé Fakhru dont le nom du groupe Al bû Fakhru serait issu. Ceci permet aux familles concernées de s'affirmer en situation d'équivalence lorsqu'elles revendiquent une place aux côtés des groupes tribaux situés au plus haut de la hiérarchie sociale. De plus, les valeurs défendues par ce groupe de familles - l'endogamie de groupe, l'hospitalité, la solidarité, le code de l'honneur, etc. - sont vécues comme un ensemble de règles qui traduirait leur appartenance à l'univers tribal. Le fait que parmi ces familles se trouvent de riches marchands - notamment les Darwish dont il sera question ultérieurement - auxquels l'accès au pouvoir politique demeure fermé, laisserait penser à une stratégie. Or, à propos des Hûwalah, Lorimer (1908, II : 754) notait qu'ils n'étaient pas divisés en sections proprement dites mais que certains formaient des groupes nommés d'après un ancêtre commun plus ou moins lointain, comme les Al bû Fakhru, immigrés de Kashkunâr en Iran et constituant un quart de la population Hûwalah établie à Doha, c'est-à-dire 2500 personnes environ.
- 8 Les *qabîlî*, membres des grandes tribus, voient aussi dans l'ancien statut de "protégé" conféré aux Bahârnah et aux Hûwalah, une résultante du manque de généalogie. Ce propos souligne l'absence de liens organiques susceptibles de créer une solidarité, condition essentielle d'acquisition de la force. Ainsi les différences relevées entre groupes de population sont établies d'après le système de valeurs basé sur la parenté et la tradition guerrière. La non conformité à ce modèle, en soulignant les différences, tend à déterminer la distance qui sépare de l'idéal du caractère arabe, auquel répond le statut social.

Le tracé des limites entre communautés

- 9 Les noms de famille contiennent nombre d'informations permettant d'identifier les personnes selon l'origine géographique, l'affiliation tribale, le rattachement religieux, la profession, etc. La première caractéristique des familles Hûwalah et Bahârnah se trouve dans la composante de leur patronyme: l'absence de l'article *âl* placé devant ce dernier, comme marque d'appartenance tribale. L'élément *al* associé à certains noms n'a pas le sens de famille *ahl* dont la particule *âl* est dérivée. Il indique le lien au métier qui était exercé au sein d'une famille ou par un ancêtre. De tels patronymes ont aussi une connotation religieuse du fait de la spécialisation artisanale par familles Hûwalah, sunnites, et Bahârnah, shi'ites. En réalité les Hûwalah sont rares à porter des noms de métier ou alors ils les partagent avec les Bahârnah, comme *al bena'î* (lit. le maçon). Par contre les Bahârnah en présentent une grande variété, ce qui tendrait à confirmer leur spécialisation artisanale dont la tradition orale se fait l'écho : *al Sâyir* (lit. le bijoutier), *al Haddâd* (lit. le forgeron), *al Hajjâr* (lit. le tailleur de pierre), *al Najjâr* (lit. le menuisier), *al Saffâr* (lit. le chaudronnier), *al Khayyât* ou *al Haikî* (lit. le couturier), etc. En fait, l'article

âl n'est pas toujours absent des noms de familles comme l'attestent Al Jabr, Al Bakr (Hûwalah), ou Al Majid (Bahârnah). Mais depuis ces dernières années, une importance particulière lui est donnée au point que de plus en plus de familles l'ont désormais associé à leur patronyme, parmi lesquelles se trouvent les grands marchands Hûwalah et Bahârnah ou d'origine indienne. L'élargissement de la taille de la famille qui est invoqué dans cette pratique est contredit par la réalité : on constate en effet que de larges unités familiales existaient auparavant ou qu'il s'agit de familles nucléaires. La recherche d'une conformité au modèle tribal semble être la motivation essentielle.

- 10 Une autre caractéristique des noms relatifs à ces familles est d'avoir pour patronyme le "prénom" de leurs deux derniers ascendants, par exemple : Ego bin Mohammed bin Ahmed. Le plus souvent rien ne distingue les Hûwalah des Bahârnah selon ce principe, si ce n'est certains noms comme bin Abbas, dénotant l'appartenance shi'ite. Sur le plan ethnologique, une différence existe entre les catégories de patronymes fournies en exemple. Composés des prénoms des deux ascendants immédiats, ils se distinguent de ceux qui sont marqués par l'appartenance à une unité familiale ou à un métier. Du fait de l'interaction entre la personne et le nom, ce dernier peut incarner une identité individuelle ou collective, comme dans le premier et le deuxième cas respectivement⁸. Mais on ne peut dire que l'une ou l'autre prime car les deux cas coexistent parmi les Hûwalah et les Bahârnah. En résumé les patronymes ne sont que des marqueurs partiels de l'identité de ces derniers. C'est sans doute pourquoi l'identification des familles d'origine iranienne et leur répartition entre sunnites et shi'ites est complétée par l'information véhiculée de génération en génération. Les liens de protection qui les rattachaient aux *qabaïl*, et les relations personnalisées instaurées dans le cadre du travail, soit comme marchand, artisan ou pêcheur de perles, les ont intégrés dans le milieu social et fait connaître. Se présentant comme un dispositif double de sécurité et de contrôle, l'information a une fonction régulatrice dans l'intégration de la population au sein de la société. Elle permet de ne pas confondre les Iraniens - dont la nationalité n'est pas le seul critère déterminant - des Qatariens, même si l'origine de ces derniers procède de l'équivoque. En ce qui les concerne, là encore l'information entretient deux types de discours. Le premier fait référence aux communautés dont le lien à l'Iran semble à la fois relever du doute sur leur hérédité arabe et sur leur affiliation à ce monde étranger situé au-delà des limites de la rive arabe du Golfe. Le second renvoie aux familles dûment identifiées quel que soit le pays du Golfe dans lequel elles ont fait souche. D'où leur intégration possible dans un nouveau pays d'accueil - comme les Jaidah venus de Bahrain et installés au Qatar dans les années cinquante - à condition de s'incorporer à l'une des deux communautés Hûwalah ou Bahârnah. Autrement dit, ces familles sont précédées d'une réputation grâce à laquelle une place leur est attribuée - mais aussi assignée - au sein de la société locale. Le cloisonnement dans lequel est enfermée chaque communauté répond à l'interdit matrimonial existant entre elles⁹. De sorte que les alliances contractées entre familles Bahârnah par exemple contribuent à perpétuer les noms d'origine et à les conserver au sein de la communauté shi'ite. Un interdit alimentaire concourt à ce cloisonnement et aux relations restreintes entre Sunnites et Shi'ites.
- 11 C'est seulement dans le cadre du travail que les conventions sociales sont affranchies, sans pour autant s'étendre aux relations inter-personnelles, si ce n'est chez les jeunes. Si un échange d'invitations à des fêtes de mariage existe, il résulte de l'obligation sociale venant à la suite des relations professionnelles. Dans cette résistance des normes coutumières, le contexte familial traditionnel joue un rôle essentiel. Car malgré le

fractionnement de la famille étendue en unités nucléaires, le maintien de l'habitat par groupe communautaire, ou pour le moins la proximité résidentielle de proches parents, tendent à limiter les relations qui sortent du cadre conventionnel. Si les Hûwalah et les Bahârnah se conforment à ce modèle, c'est que les différences de rang limitent leur accès chez des *qabilî* et rendraient inégal l'échange de l'hospitalité. Aussi les relations personnelles masculines dégagées de ces normes trouvent-elles pour cadre les lieux publics (cafés, restaurants) et les sorties en mer ou dans le désert pendant le week-end. La situation des femmes est plus complexe en raison de la dépendance à l'égard des hommes dans laquelle elles sont maintenues. Celles qui ont un travail en dehors de la maison, et en particulier les enseignantes - cette profession étant la mieux acceptée des hommes, elle est la plus répandue - font cependant preuve d'une grande détermination de changement. Le respect qu'inspire leur position professionnelle leur donne un bon argument pour faire admettre des échanges de visites entre collègues, sans discrimination d'origine. Si les jeunes Bahârnah, hommes et femmes, se soumettent moins facilement à ces changements c'est tout autant par leur difficulté d'en estimer la réalité que par le contrôle plus ou moins strict auquel ils sont soumis selon que leur famille se réfère à l'ordre séculier ou religieux de la communauté.

- 12 A l'instar des *qabaîl* établissant des distinctions à partir de la qualité de l'ascendance généalogique et la réputation guerrière, les Hûwalah et les Bahârnah assignent une limite à leur communauté respective en excluant les familles d'origine indienne. Ce que ne font pas les *qabilî* en répartissant ces dernières dans l'une ou l'autre communauté selon leur appartenance religieuse. En fait, leur particularité n'est pas tant leur lieu d'ancrage que l'absence d'origine arabe. Peu nombreuses au Qatar, elles sont désignées comme étrangères (*'adjamî*) dans le sens de non-arabes, terme que les *qabilî* appliquent aux Shi'ites y compris aux Bahârnah. Présentées aussi comme des immigrés de date récente - des années cinquante -, certaines d'entre elles récusent cet argument en défendant leur rattachement à la région du Golfe. Elles font tomber dans l'oubli leur origine indienne pour mettre l'accent sur celle qui les relie à des parents commerçants établis de longue date sur la côte arabe du Golfe¹⁰. Les Hûwalah et les Bahârnah assimilent encore aux *'adjamî* les descendants directs de négociants arabes qui, pour consolider leurs réseaux d'échanges, contractaient des mariages avec des femmes indiennes¹¹. En général les enfants nés de ces alliances étaient laissés à leur mère. C'est donc en faisant valoir leur lien de filiation et l'obligation morale qui en découle que de jeunes hommes ont réussi à émigrer au Qatar ces dernières années¹². Dans cette migration motivée par la recherche d'emploi et par la richesse du pays, leurs liens de parenté constituaient une meilleure garantie que la demande anonyme et coûteuse auprès d'un agent de recrutement. L'ampleur du phénomène est difficile à estimer. Mais celui-ci doit être assez large pour que les communautés auxquelles il est associé le reconnaissent et qu'une série télévisée l'ait pris pour thème en 1993.

Les valeurs identitaires à partir du commerce

- 13 Selon le système de valeur des *qabaîl*, faire profession de marchand était frappé d'opprobre (*'aîb*). C'est pourtant grâce au négoce que les Al Thâni au pouvoir ont constitué leur fortune. Malgré l'absence de données statistiques, la pratique du commerce paraît avoir été assez répandue parmi les *qabilî*. Mais seules les perles naturelles, voire le trafic d'armes et d'esclaves dont l'intérêt pécuniaire était le plus avantageux, les ont amenés à cette activité. A la différence des négociants en perles¹³ effectuant des transactions dans leur *majlîs* - lieu de réception des hommes à l'intérieur de l'habitation -

les marchands de métier exerçaient dans une boutique du souk. En établissant une telle distinction, les *qabîlî* laissent entendre qu'aucune confusion n'est possible entre eux et les marchands d'origine iranienne. Le surnom donné à ces derniers: *umm basil*, lit. "ceux des oignons", par extension, les vendeurs d'oignons, indique le mépris dans lequel étaient tenus les marchands de métier dont les objets et produits d'échange n'étaient soumis à aucun choix sélectif : des produits d'épicerie aux perles naturelles. Même si l'économie perlière en déclin a amené une forte baisse dans tous les domaines commerciaux, la diversification des produits de vente atténua l'appauvrissement dont ont surtout souffert les *qabîlî* entre 1930 et 1950, à la suite de la récession monétaire, de la chute du marché des perles et de la Deuxième guerre mondiale¹⁴.

- 14 La distinction dont font état les *qabîlî* pour ne pas être assimilés à des marchands de métier est une manière de rappeler l'existence de la différence statutaire que la réussite commerciale risquait de faire oublier. C'est en effet parmi les Hûwalah, les Bahârnah et les Beni Khadaîr, anciens "protégés", que la profession de marchand était la plus répandue. Et à celle-ci est associé un état d'esprit particulier à l'égard de l'argent: le souci de le conserver. Les *qabîlî*, au contraire, se faisaient une obligation de distribuer leurs richesses comme le voulait la tradition héritée des Bédouins.

Concurrence commerciale et lutte de pouvoir

- 15 Les différences socio-culturelles soulignées, si elles semblent mettre en relief deux modèles ayant prévalu jusqu'à la chute définitive de l'économie perlière - vers 1940 - n'en sont pas moins les signes d'une rivalité qui est apparue avec l'économie pétrolière.
- 16 Les Hûwalah ne manquent jamais de rappeler que la fortune acquise par les Al Thâni leur est due, et que sans leur soutien financier ces derniers n'auraient pu conserver le pouvoir. Les archives militaires anglaises, malgré la parcimonie des informations concernant les échanges sauf en cas de contrebande, confirment la présence d'agents (courtiers) servant les intérêts commerciaux des *shuyukh* (sg. *shaïkh*) Al Thâni¹⁵. Il s'agissait d'un ou de plusieurs agents attitrés qui effectuaient les transactions directement ou par l'intermédiaire d'autres courtiers de leurs réseaux d'échanges selon les objets du négoce¹⁶. D'après mes enquêtes, presque tous étaient des Hûwalah. Deux familles doivent leur notoriété à la réussite de leurs affaires et aux liens qu'elles ont su établir avec les Al Thâni : Al Mana' et Darwish, respectivement d'origine Beni Khadaîr et Hûwalah.
- 17 Connus à partir de 1920, les Al Mana' - originaires de Shagrah dans le Nejd - se composaient de trois proches parents : Mohammed, le courtier en perles du Shaïkh Abdallah bin Jassim Al Thâni et représentant initial du Shaïkh auprès de l'APOC (Anglo Persian Oil Company) ; c'est lui qui négocia le premier contrat de concession pétrolière en 1935 ; Hussain, responsable de la douane de Bida' en 1933 et *qâdî* ; Saleh - neveu de Mohammed - menait ses activités commerciales tout en étant le secrétaire, puis le conseiller, du Shaïkh. Selon les descendants actuels de ce dernier, il obtint sa position auprès du Shaïkh grâce à sa connaissance de la langue anglaise. Son savoir et l'étendue de ses informations qui allaient au-delà du monde arabe - il fut d'ailleurs le premier à acquérir une radio - intriguaient les Anglais.
- 18 La famille Darwish doit surtout sa réputation à l'un des siens, Abdallah, dont les liens avec les Al Thâni apparaissent du temps de Shaïkh Abdallah dans les années trente¹⁷. Mais c'est par ses relations avec le fils cadet du Shaïkh, Hamad, puis avec le fils aîné, Ali bin Abdallah, que sa réputation s'est accrue. Sa réussite commerciale déjà accomplie bénéficia de son association avec Shaïkh Hamad, héritier présumé du pouvoir. Il devint le

principal maître d'oeuvre de la contrebande de marchandises dont la vente était soit interdite, comme les armes, soit soumise à des quotas (biens de consommation courante) à cause de la guerre 1939-45¹⁸. Fort du soutien de Shaïkh Hamad et de la protection de son père¹⁹, il mit en place un large réseau d'intermédiaires - capitaines de bateaux, courtiers, marchands, directeurs de douanes - qui profitaient également de ce commerce illicite²⁰. Ses multiples compétences lui valurent de supplanter Saleh Al Mana'. L'ayant évincé, il devint le représentant du Qatar auprès de la compagnie pétrolière, puis le conseiller de Shaïkh Hamad lorsque celui-ci seconda son père. Le décès de Shaïkh Hamad en 1948 ne lui ôta guère de prérogatives malgré le regain de faveur accordé à Saleh Al Mana'. La confiance que lui témoignait Shaïkh Abdallah fut mise au service de Shaïkh Ali - frère aîné d'Hamad - dès que celui-ci accéda au pouvoir en 1949. Le manque de préparation à cette fonction, ajouté à l'insuffisance d'autorité du Shaïkh, permirent à A. Darwish d'exercer toute son influence. Plus encore, un lien de dépendance s'instaura quand ce dernier fit du Shaïkh son débiteur pour subvenir à ses dépenses, comme l'avait fait avant lui Saleh Al Mana' avec Shaïkh Abdallah²¹. Si Shaïkh Ali était sans ressources, c'est que son père s'en était emparé en quittant le pouvoir (L/P&S/12/3963, l.conf. n° Ext. 8633/49, mémo. du 6/10/1949). Car un des effets du pouvoir personnel des *Shuyukh* était l'absence de distinction entre leurs propres revenus et ceux afférents au "gouvernement". Jusqu'en 1956, Abdallah Darwish sut mettre à profit la proximité de ses liens avec Shaïkh Ali et son père qui, en retour, en retiraient des gains lucratifs²². Le contrôle qu'il exerça sur l'ensemble des projets de développement que nécessitait l'économie pétrolière lui permit d'obtenir le monopole des contrats.

- 19 Ce sont les Al Thâni non admis dans le cercle du pouvoir et contestant les privilèges financiers de ceux qui y avaient accès qui mirent fin à ce monopole. Les plus déterminés d'entre eux furent les Al Ahmed, une des trois lignées majeures opposée de longue date au pouvoir de Shaïkh Abdallah bin Jassim, et les Al Hamad, fils du Shaïkh décédé en 1948, dont la revendication repose sur le fait que le pouvoir devait échoir à leur père. Sous la pression armée des lignées rivales Al Ahmed et Al Hamad, et avec les conseils prodigués par les représentants du gouvernement britannique, Shaïkh Ali abandonna une part de ses prérogatives. Il en résulta une distribution financière et une répartition du pouvoir au profit des Al Thâni. Prenant modèle sur Bahrain et Koweït, une allocation mensuelle fut accordée aux membres de la "famille" à partir de 1950, et des responsabilités politiques leur furent attribuées. Ces décisions s'avèrent importantes au regard de l'évolution du système politique et des implications qu'elles eurent dans le domaine économique. En effet, elles conféraient des privilèges à l'aristocratie au pouvoir et favorisaient la formation d'une élite qui, placée à la tête des institutions, allait avoir un pouvoir de décision et un contrôle sur tous les secteurs d'activité.
- 20 Le rôle privilégié d'Abdallah Darwish auprès du Shaïkh au pouvoir a-t-il contribué à promouvoir les intérêts des Hûwalah ? Faute de données précises antérieures à la présence britannique au Qatar, cela reste difficile à établir. Aux dires de la famille Darwish, nombre de grands marchands actuels ont été ses employés - notamment l'ancêtre des Ali bin Ali - ou ont obtenu grâce à lui des contrats de sous-traitance, ou un poste avantageux à la douane. Parmi ces derniers, les noms cités correspondent aux familles avec lesquelles les Darwish sont apparentés : Fakhru, Obaidan, Al Khal, Al Uthman, Al Na'ama, Al Hasan, etc.
- 21 En 1950, A. Darwish se fit le porte parole de la communauté marchande en venant dénoncer, auprès de Shaïkh Ali, la concurrence déloyale des Al Thâni alors même qu'ils

étaient gratifiés d'un revenu régulier (Crystal, 1990 : 139). Aux dires des Hûwalah interviewés, Shaïkh Ali, las des conflits, avait manifesté de l'indifférence quand A. Darwish lui parla de sa crainte de voir les marchands quitter le pays. Si ce mécontentement directement exprimé au Shaïkh était l'indication de relations étroites, il était aussi le signe des changements en cours²³. Non pas que les liens d'inter-dépendance des Al Thâni et des marchands s'estompèrent²⁴, mais soit ils s'inscriront ensuite dans une relation de partenariat, soit ils donneront lieu à une rivalité toujours visible aujourd'hui²⁵.

- 22 Ayant des prétentions sur le pouvoir, les deux lignées Al Ahmad et Al Hamad (entre autres) trouvèrent dans la compétition pour l'acquisition des richesses le moyen d'exprimer leur rivalité. Et, concurrentement, un phénomène nouveau semble apparaître: l'engagement des grands marchands ou notables dans des réseaux de loyauté. Ceci a pour effet d'impliquer des Hûwalah dans la lutte que se livrent les différentes factions Al Thâni. Par exemple les Al Hamad voyaient en A. Darwish un ennemi parce qu'il avait transféré son soutien de Shaïkh Hamad à Shaïkh Ali et, par voie de conséquence, au fils de ce dernier, Ahmed, le principal rival de Khalifah bin Hamad dans la succession au pouvoir. Le directeur de la douane, un Al Uthman, reçut le soutien des Al Hamad après une dispute provoquée par des Al Ahmed qu'il accusait d'avoir importé de l'alcool (Crystal, 1990: 125, 137). Par contre, la loyauté de certaines familles était déterminée par les intérêts commerciaux qui les liaient aux Al Thâni, comme les Jaidah, Abdel Ghani et Ali bin Ali avec la lignée Al Ahmed. On peut voir, dans la constitution de ces réseaux, une résurgence du passé. Car la captation de familles soumises à la protection de groupes dominants résultait d'un procédé équivalent. Si, sur le plan politique, le soutien des notables assurait la main-mise d'une lignée Al Thâni plutôt qu'une autre dans le système administratif en cours d'élaboration, sur le plan économique, les marchands "d'origine iranienne" apportaient leur savoir-faire. A l'inverse, les Al Thâni intervenaient dans le maintien ou l'évincement de ceux dont ils attendaient le soutien et donnaient accès aux nouveaux marchés. C'est ainsi que des fonctions furent conservées durant de nombreuses années au sein d'une même famille. C'est aussi pourquoi l'interdépendance entre les Al Thâni et les marchands Hûwalah dura jusqu'à ce que les premiers trouvent d'autres partenaires étrangers et aient recours à un personnel de direction tout autant étranger.

Conservatisme vs Progressisme

- 23 Au regard des jeunes diplômés de la société actuelle, l'idée qu'ils se font du progressisme se rattache aux marchands "d'origine iranienne". Par comparaison, le conservatisme est représenté par les *qabaïl*. Un des arguments donnant lieu à ce partage est la distinction faite à propos de la provenance de la richesse des Al Thâni et de celle des Hûwalah ou des Bahârnah qui, au contraire des premiers, doivent celle-ci à leur travail.
- 24 Mais cette réputation s'est construite à la suite des grèves organisées dès 1949 par le personnel de la compagnie pétrolière dont la majorité - aux dires des Qatariens - étaient des jeunes issus des familles Hûwalah résidant à Bida'/Doha. Des différentes phases de construction du mouvement d'opposition, la première fut marquée par la constitution d'un front anti-britannique pour réclamer des mesures protectionnistes en faveur de la population locale. Par manque de qualification, celle-ci se voyait en effet évincée au profit de la main-d'oeuvre étrangère. A l'exception de quelques Qatariens - Hûwalah - ayant une fonction d'employé de bureau, les autres étaient engagés soit comme manoeuvre, voire "tea boy", soit comme gardien, tâche qui était plutôt confiée aux anciens nomades. La seule possibilité de promotion, avant la mise en place d'une structure de formation par la compagnie pétrolière, était d'acquérir des rudiments techniques au contact de ceux qui

acceptaient de transmettre leur savoir. C'est par ce moyen que des Qatariens obtinrent la conduite de camions notamment, dont le double avantage était d'offrir des conditions de travail moins dures et un meilleur salaire. Au départ, le soutien unanime apporté aux grévistes provenait de l'intérêt que chacun trouvait dans ces revendications: ceux qui étaient à la recherche d'un emploi, les marchands susceptibles d'obtenir de nouveaux marchés, jusqu'aux Al Thâni et aux propriétaires d'esclaves²⁶.

- 25 La mobilisation continua et en 1956 un mouvement d'opposition fut créé auquel nombre de grévistes de la compagnie pétrolière se rallièrent. Les idées réformistes constituèrent le fondement idéologique nécessaire à ses revendications. L'influence de l'Égypte fut d'ailleurs décisive car la guerre qui fit suite à la décision de Nasser de nationaliser le Canal de Suez et le front panarabe qui en découla ont contribué à sa formation. De plus il existait des mouvements organisés sur des idées analogues dans les autres pays du Golfe et surtout à Bahrain (Khuri, 1980: 194-217), où les leaders Hûwalah et Bahârnah étaient en communication avec ceux du Qatar. Malheureusement je n'ai pas réussi à obtenir d'information sur ce que signifiait le réformisme pour le mouvement né au Qatar, et pas davantage sur les objectifs politiques visés. En particulier, comment était abordée l'idéologie islamique, dans un pays soumis à l'emprise wahhabite. Si l'on observe l'émergence d'une identité nationale - dont découleront les premières lois sur la nationalité (en 1961) et sur la priorité d'emploi donnée aux Qatariens (en 1962) -, il n'est pas certain qu'elle s'inscrive dans l'idéologie du nationalisme arabe. Non seulement le front anti-britannique s'est constitué sur des mesures protectionnistes en faveur de la population locale et n'a pas réclamé le retrait des Anglais, mais surtout l'adéquation du nationalisme - par essence laïque - et de l'islam wahhabite était impossible.
- 26 Malgré le maintien de comités de travailleurs se donnant pour tâche le règlement des conflits et l'enregistrement des plaintes, le mouvement d'opposition s'éteignit en 1963 après la perte de ses principaux supporters²⁷. Les changements apportés par Khalifah bin Hamad Al Thâni lorsqu'il prit le pouvoir en 1972 furent certes importants - surtout dans le domaine social - mais loin des attentes de la population. Sensible à l'idéologie réformiste, Shaïkh Khalifah a donné le change en soutenant l'idée de progrès et de modernité tout en se conformant aux normes prévues par l'islam. La création du Conseil de Consultation (*majlis al-shûrâ*) en est un bon exemple. Au départ composé de 20 membres, puis de 30 trois années plus tard, ceux-ci sont nommés par le chef de l'Etat et sont supposés représenter la diversité sociale du pays. Bien qu'aucune statistique ne permette de déterminer la proportion des différents groupes de population, le nombre de Hûwalah et de Bahârnah admis au Conseil est minime par rapport à celui des *qabîlî*. Respectivement, il est de 4 et 1 contre 24 *qabîlî* et 1 Beni Khadaîr. Apparemment il procède d'une répartition soumise à peu de variations car au cours des changements - partiels - il fut longtemps maintenu et les Hûwalah ont perdu un siège ces dernières années. La profession de marchand est sans doute le critère à partir duquel les représentants Hûwalah et Bahârnah ont été choisis. La relative différence de fortune de chacun de ces deux groupes pourrait être le résultat d'un dosage de la représentativité voulu par le chef de l'Etat.
- 27 Mais, à la différence de ceux qui ont été nommés initialement, qui sont des figures liées au pouvoir politique et économique des années 50/60, les seconds illustrent la prospérité des années 75/80²⁸. Si ce changement est vu par certains comme une reconnaissance de la réussite commerciale, pour d'autres il résulte d'une volonté délibérée du gouvernement d'éloigner ceux qui pourraient remettre en cause l'ordre social. L'absence de ministres

Hûwalah et Bahârnah en serait l'illustration. Les moins critiques font valoir le rôle néfaste joué par Abdallah Darwish. Ceux qui le sont plus mettent en doute la représentativité des grands marchands par rapport à la population de ces communautés et remarquent que leurs intérêts sont trop liés au pouvoir. Mais ces observations ne donnent lieu à aucune contestation ou action organisée. Rien de surprenant à cela, car l'omniprésence de l'Etat et la censure imposée que viennent compenser les nombreux avantages sociaux, ont contribué à l'assoupissement ou à la discrétion de la population. C'est surtout depuis ces cinq dernières années, par l'effet des restrictions budgétaires importantes et de la disparité des niveaux de vie, que les plus démunis expriment leur mécontentement. A eux s'ajoutent maintenant les premiers chômeurs - parmi lesquels se trouvent nombre de jeunes diplômés - dont l'existence est ignorée du gouvernement par refus d'être le principal fournisseur d'emploi comme il l'était durant les années de prospérité.

28 Sur la question de leur représentativité au gouvernement, les Bahârnah restent discrets comme le sont en général les membres de cette communauté que leur appartenance shi'ite place dans un statut de minorité et soumet à un contrôle particulier²⁹. La nomination d'un des leurs au sein du *majlis al-shûrâ* et d'un juge shi'ite auprès de l'organisation judiciaire des tribunaux et des cours - tous les autres membres ainsi que le *qâdî* sont sunnites - témoignerait de l'acceptation des Shi'ites au sein de la société. Comparé au passé, il y a là un progrès. En pratique, à défaut de pouvoir intervenir au sein des plus hautes instances gouvernementales, les Bahârnah maintiennent des liens de solidarité qui, au delà des relations matrimoniales et sociales, sont basés sur l'entraide des marchands, en particulier les plus riches d'entre eux : Al Majid, Al Khalaf et Haydir.

Le savoir comme revendication communautaire

29 Le rôle des hommes dont le savoir traditionnel provenait des écoles coraniques est souvent négligé, voire ignoré, lorsque sont évoqués les notables ou les intellectuels ayant eu une influence sur l'action politique des pays arabes. C'est ce que souligne Eickelman (1985) avec raison en présentant son étude biographique consacrée à un juge issu du milieu rural du Maroc.

30 Si, dans la société globale moderne du Qatar, l'éducation est devenue l'archétype du progrès, les Hûwalah et les Bahârnah tendent à s'approprier les valeurs constitutives du savoir. Celles-ci leur auraient été apportées par leur métier : l'aptitude, l'expérience, l'habileté, l'effort de volonté, les qualités morales, la transmission des connaissances, etc. Et, bien qu'elles soient ancrées dans le passé, ils en font encore aujourd'hui une condition essentielle de la perpétuation professionnelle familiale. C'est aussi pourquoi les fils ayant reçu une formation universitaire et devant assurer la succession se voient imposer une période d'apprentissage dans les différents services de l'entreprise. Toutefois, ceci participe du mode de fonctionnement interne que ceux qui sont extérieurs à ces communautés connaissent mal. La reconnaissance sociale s'attache plutôt au rôle pionnier des Hûwalah dans les institutions et à leur capacité à générer des hommes de savoir. Eux-mêmes revendiquent cet héritage et ils se conforment parfaitement à cette identité "d'intellectuels".

31 Questionnés sur les fonctions qu'ils occupaient à la douane avant la mise en place d'instances administratives, ils font référence au savoir³⁰. Cette activité résulte de ce qu'ils possédaient un certain niveau d'éducation, acquis grâce à des écoles coraniques, et auquel s'ajoutait l'expérience des échanges. Pour la même raison, ils eurent accès à des

postes de responsabilité au sein de la compagnie pétrolière et de l'administration civile et religieuse naissante.

- 32 Les Hûwalah mettent surtout l'accent sur la conscience qu'ils avaient du rôle de l'éducation comme facteur de progrès. Aussi, en envoyant leurs enfants dans les nouvelles écoles - en 1952 pour les garçons, en 1955 pour les filles - ils considèrent avoir milité en faveur du changement et en être les promoteurs. Ils soulignent également le rôle pionnier de certaines de leurs femmes dans la promotion de l'éducation féminine qui était l'objet de fortes réticences de la part des familles.
- 33 La vocation du savoir dévolue aux Hûwalah est encore confirmée par la création d'une imprimerie (en 1955) et d'une presse locale: *al 'Uruba*, en 1964 et *al 'Arab*, en 1968, maintenant placée sous l'égide du gouvernement. Ceci faisait suite à l'importation de journaux venant d'Égypte et du Liban (au début des années 50) et à l'ouverture de librairies à partir de 1954. L'initiateur de ces réalisations, Abdallah H. Na'amah, était à la fois porté par son intérêt pour le journalisme et par la volonté de sensibiliser la population aux idées réformistes auxquelles il adhérait. Ceux qui se lancèrent dans les mêmes activités peu après, les Al Bakr, les Ali bin Ali, avaient des motivations similaires. La fondation du Club Al Jasra en 1961 émanait aussi de la mouvance réformiste à laquelle s'identifiaient ses fondateurs Hûwalah qui, habitant le même quartier, Jasra, ont pris ce nom comme label. Les syndicats de défense des travailleurs et les partis politiques étant frappés d'interdiction, la constitution de ce club, sur l'exemple de ceux qui existaient à Bahrain, offrait un cadre d'expression. C'est là sa spécificité même si en raison du contrôle dont il fut l'objet une orientation plus culturelle fut prise. Et, avec le Club Scientifique du Qatar, créé ces dernières années par des membres de la même communauté, une fonction éducative fut poursuivie. Des professionnels de toute origine, y compris les anciens artisans shi'ites, sont conviés à transmettre leur savoir et leur expérience³¹.
- 34 Malgré ce que laissent supposer les Hûwalah sur leur spécificité à détenir le savoir, la mise en place de l'administration gouvernementale, comme la mise en oeuvre des moyens de diffusion de l'information dont ils ont eu l'initiative, se fit en ayant recours à une main d'oeuvre étrangère. Diverses raisons ont pu contribuer à cette situation, mais sachant que leur activité majeure demeurerait le commerce, peu d'entre eux étaient disponibles pour remplir d'autres fonctions. C'est seulement à partir des années 70 que leurs occupations se diversifièrent, grâce à l'apparition de la première génération issue du nouveau système scolaire et à laquelle l'administration fournit des emplois. Malgré l'absence d'expérience dans ce domaine, l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur suffisait alors à les promouvoir à des postes de direction, parfois sans rapport avec leur formation. C'est ainsi que la responsabilité de la plupart des services administratifs fut confiés à de jeunes Hûwalah. Il est probable qu'ils ont bénéficié de la politique de qatarisation que le gouvernement avait déjà pour objectif à cette époque.
- 35 L'arrivée de la seconde génération de diplômés de l'enseignement supérieur amena un changement dans la situation des Hûwalah qui bénéficiaient du fait d'avoir compris les premiers l'intérêt de l'éducation et fait un moyen de promotion. Cette seconde vague apparaissant sur le marché du travail n'était plus, dans sa majorité, représentée par les Hûwalah, mais par des jeunes de toutes origines, notamment des *qabîlî*. L'extension prise par la fonction publique, alors principale source d'emploi, fut l'occasion de remaniements internes dont profitèrent les *qabîlî* aux dépens des Hûwalah, voire des Bahârnah déjà en poste. Sans plus d'expérience que n'en avait au départ la première génération, des *qabîlî*

furent nommés à la direction des services administratifs en remplacement des Hûwalah, ou ont fait fonction de directeur aux côtés de celui qui en avait le titre. Parallèlement les organismes publics ou sous contrôle de l'Etat (banques, chambre de commerce, entreprises...) ont été restructurés en incorporant un grand nombre de *qabîlî*. De sorte que la promotion sociale dont les Hûwalah - et les Bahârnah - avaient bénéficié grâce au savoir, s'est trouvée bloquée, comme fut réduite leur participation aux grandes instances économiques³². Ces changements allant de pair avec un renforcement de l'appareil bureaucratique, les Al Thâni - de plus en plus nombreux à réclamer des fonctions de prestige et non moins lucratives - se partagèrent les postes de commandement, tandis que l'intégration des *qabîlî* intervenait comme force régulatrice des Hûwalah.

- 36 La compétition dans laquelle se trouvaient pris Hûwalah, voire Bahârnah, et *qabîlî* était souvent vécue par les premiers comme le résultat d'une discrimination. La manipulation opérée par le gouvernement tendait en effet à reproduire l'ordre social traditionnel.
- 37 Depuis, la croissance du nombre des diplômés de l'enseignement supérieur dans tous les groupes de population tend à réduire la compétition procédant du présumé de l'origine. Toutefois dans la pratique, ce changement reste limité car, hormis les relations personnelles dont j'ai fait mention, il n'a pas abouti à l'abandon de l'interdit matrimonial. De plus, à voir l'antagonisme dont les Bahârnah sont l'objet, on peut s'interroger sur la potentialité de ce changement de perception et sa capacité à engendrer l'abolition du clivage entre groupes de population.

L'héritage culturel au profit du nivellement social

- 38 Dès la fin de la présence coloniale anglaise en 1971, l'Etat en construction a trouvé dans la notion de *turâth*, l'héritage culturel, un moyen d'exacerber le sentiment national. Car si l'Islam wahhabite constituait le cadre idéologique et les valeurs sur lesquelles devait se fonder la société globale, la notion de *turâth* permettait de conférer aux membres de cette société une individualité façonnée par une identité unitaire. En outre elle contribuait à la réhabilitation du passé qui risquait de tomber dans l'oubli lorsque le pays s'est engagé sur la voie de la modernité. L'ensemble du patrimoine est soumis à un strict contrôle afin de gommer tout particularisme tout comme il est assujéti au folklore au mépris de l'histoire et des conditions sociales³³. C'est ainsi que l'artisanat pratiqué par les Hûwalah et les Bahârnah est investi d'une qualité patrimoniale nationale. Et ceux qui avaient encore l'exercice d'un métier pouvant être utile aux besoins de la construction de décors de théâtre ou de la restauration muséale par exemple, étaient employés par le ministère de l'Information duquel dépendent toutes les activités culturelles. Parallèlement le gouvernement a cherché à effacer les témoignages de la période antérieure à l'économie pétrolière, en particulier l'habitat, dont l'aspect vétuste s'accordait mal avec les signes de la modernité. Des lotissements entiers furent détruits sans souci de préserver les bâtisses ayant un caractère architectural de qualité. Ceci résulte sans doute d'un manque de maîtrise des questions se rapportant au domaine culturel, mais aussi de la finalité politique, voire l'intérêt économique, auquel celui-ci est soumis.
- 39 L'aspect positif des mesures adoptées par le gouvernement est que la population reçut des habitations pourvues du confort moderne. En revanche les Bahârnah et les Hûwalah furent expropriés de leurs quartiers traditionnels - de part et d'autre du souk - pour se retrouver à la périphérie de la ville. Il y aurait beaucoup à dire sur les effets de ces mesures eu égard aux modalités d'attribution des habitations. Sommairement, disons que la restructuration du centre ville a brisé la structure identitaire dont découlait l'implantation de groupes de population par quartier (*faridj*): tribus ou lignages, Hûwalah

et Bahârnah, lesquels étaient subdivisés en deux espaces limitrophes nommés al Bahârnah et al Ju'faîrî (ja'fari). Au sein des communautés d'origine iranienne, seuls les plus riches marchands, conscients de la valeur prise par leurs terrains que convoitait le gouvernement, ont réussi à rester en place ou ont négocié leur départ à prix élevé.

- 40 A l'observation de ce qui subsistait encore lors de mes premiers séjours, le travail des artisans Hûwalah et Bahârnah ne permettait pas de déceler une influence iranienne, sauf pour les maisons à tour à vent dont une seule a été conservée et transformée en musée. Qu'il s'agisse de la forme des habitations et de leurs décors éventuels, de la construction navale - d'importance réduite -, de la fabrication des bijoux et des vêtements, etc., il se dégage à la fois un caractère commun de rusticité que l'on retrouve tout le long de la côte orientale de l'Arabie, et des marques d'influences diverses de l'Iran, de l'Inde et de l'Afrique de l'Est. 7
- 41 Les éléments culturels susceptibles d'indiquer des emprunts à l'Iran sont le plus souvent sans fondement. Les indices qui m'ont été fournis procèdent davantage de différences sociales s'accordant aux anciens statuts ou d'écarts à la norme locale. Les principaux visés sont les Bahârnah qui se distinguaient par la langue - un dialecte arabe, selon al Tajir (1982) - et le manque d'honneur dont les conséquences sont le travail des femmes et la liberté accordée à ces dernières, notamment la permission de fumer le narguilé. L'homogénéisation de la langue par l'effet de l'enseignement, l'amélioration des niveaux de vie qui ne rend plus le travail des femmes nécessaire font perdre du crédit à ces critères de distinction. Parallèlement s'est opéré un nivellement de comportement, par exemple dans le choix des femmes à privilégier la profession d'enseignante comme la majorité des Qatariennes.
- 42 Deux objets masculins symbolisent le clivage fondé sur les lieux d'origine : le *guidû* et le *'agal*. Le premier est un narguilé fabriqué en terre. Importé d'Iran, ses utilisateurs étaient les Iraniens, les Hûwalah et les Bahârnah. La connotation iranienne était si forte que, jusque récemment, même les Qatariens issus des tribus d'Arabie s'en refusaient l'usage - y compris en privé - afin de ne pas faire peser de doute sur leur origine. Et, parmi eux, ceux qui souhaitaient s'adonner au plaisir du narguilé adoptaient le modèle répandu chez les Arabes du sud de l'Arabie, appelé *al-shraq*, de taille élevée et fait en métal. Cette volonté de se démarquer est, me semble-t-il, la parfaite illustration de l'ambiguïté des rapports entretenus avec l'Autre comme reflet de Soi. En fait si le *guidû* est présent dans les maisons des anciens Hûwalah et Bahârnah, il est aussi caractéristique de la vie du souk traditionnel. Les marchands le préparent dans leur boutique ou se le font apporter par les cafetiers (*al gahwâdjî*), généralement iraniens. Et il est rare de voir un Qatarien ne faisant ou n'ayant pas fait partie du milieu du souk se rendre dans un de ces cafés où se perpétue l'usage du *guidû*. Alors, un moyen visuel de différencier les Qatariens des Iraniens quand ces derniers - en grand nombre dans le souk - ont adopté l'habit local, se trouve dans la manière d'absorber le thé avec le sucre posé sur la langue contrairement à l'usage de le délayer. Mais pour avoir constaté des exceptions, mieux vaut dire que "l'habit ne fait pas le moine"!
- 43 Le deuxième objet, le *'agal*, est une tresse de coton posée sur le sommet du crâne afin de maintenir le voile de tête. Elle serait un signe de reconnaissance des Hûwalah et des Bahârnah du fait qu'ils s'abstenaient d'en porter. C'était sans doute vrai dans le passé où revêtir le *'agal* était une marque de distinction liée aux valeurs de l'honneur. Mais, du fait de la disparition des groupes statutaires et des changements d'activités, seuls les anciens artisans obéissent à la coutume. Notons encore que la manière de porter le *'agal* participe

de l'opposition entre l'ancien et le nouveau ou le conservatisme et le modernisme. Selon que les cordons d'extrémité du *'agal* qui pendent à l'arrière de la tête sont coupés ou laissés en place, ils sont un des critères d'identification nationale. Le Qatar étant figuré par le conservatisme, les Qataris, qui sont nombreux à maintenir la coiffe dans sa forme traditionnelle, ont reçu le surnom de *libtûn* selon l'analogie faite entre le cordon du *'agal* et un sachet de thé "Lipton" !

Conclusion

- 44 Le clivage fondé sur les lieux d'origine semble bien constituer la clef de voûte du système propre à la société globale en ce qu'il permet, par une logique classificatoire, de maintenir l'ordre établi. Si ce dernier est contesté par des Hûwalah et des Bahârnah ayant obtenu par l'éducation ou la réussite commerciale une reconnaissance sociale élevée, c'est qu'ils ne peuvent se définir comme groupe de descendance car les *qabîlî* leur dénie une origine purement arabe et, par là même, refusent la remise en cause de cet ordre. C'est dire que la notion de groupe de descendance qui permet de faire état ou non d'une ascendance commune, n'est pas seulement une représentation. Elle participe de l'idéologie politique même si les fonctions traditionnelles que ce groupe remplissait dans le système social ne sont plus remplies. Dans la société urbaine en construction, elle constituait déjà la valeur essentielle des rapports entretenus entre dominants et dominés. Les changements apportés par l'économie pétrolière et la formation de l'Etat n'ont pas pour autant diminué la force de cette notion qui, outre ses conséquences sur la hiérarchie sociale, est souvent présentée comme un fait culturel incontestable. Et, de là, découlerait une conception différente du temps et de l'espace. Les Hûwalah et les Bahârnah font tomber dans l'oubli leur historicité en liant leur existence à leur mémoire directe, c'est-à-dire au temps perceptible, dont les ancêtres sur 3 à 5 générations témoigneraient et détermineraient leur ancrage local. Différemment, les *qabîlî* concilient le temps étendu en faisant de leurs généalogies et de l'anamnèse un principe idéologique dont découlerait la pérennité de leur existence. Pour elles, l'enracinement local n'existe que par l'intercession du lieu fondateur du peuple arabe et de l'Islam dans lequel s'inscrit l'évolution de la civilisation arabo-musulmane. Autrement dit, la fonction du clivage est de différencier les groupes de population selon qu'ils sont ou non les fondateurs de cette civilisation - clivage qui constitue l'armature des rapports sociaux entre les *qabîlî* et les familles Hûwalah et Bahârnah.
- 45 La nature des liens qui unissent les membres de chaque groupe se pose, même si leur détermination n'intervient pas dans la remise en cause du clivage. Le terme de communauté, dont j'ai fait usage à propos des Hûwalah et des Bahârnah, se fonde sur l'existence de liens de solidarité entretenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Qatar, qui sont renforcés par des relations matrimoniales. Le sentiment d'appartenance à un groupe statutaire ou identaire commun interfère dans le degré de proximité des liens. Par exemple l'entraide apportée au sein des instances administratives et surtout le rattachement au même quartier traditionnel. Avant sa destruction partielle, pour les Hûwalah, ou totale, pour les Bahârnah, - dans les années quatre-vingt - ce dernier était conçu comme un patrimoine collectif même si les habitations et des terrains acquis il y a 30 ou 40 ans sont propriété privée. Cette conception va de pair avec la distinction faite entre les droits qui sont collectifs sur la terre, privés sur les constructions. De plus, la perte éventuelle de l'entourage communautaire n'empêche nullement que se perpétuent les anciens liens de voisinage. Le sentiment d'appartenance semble même s'accorder avec les intérêts personnels si j'en juge par la correspondance des réseaux matrimoniaux et

d'échanges commerciaux. Par l'entretien de leur culte, ce sont les Bahârnah qui traduisent le mieux la cohésion collective. Mais, quant à considérer l'existence d'une ou de deux communautés, des investigations plus approfondies seraient nécessaires.

BIBLIOGRAPHIE

Calmard J. 1988. "Les marchands iraniens. Formation et montée d'un groupe de pression, 16e-19e siècles", in Lombard D. et J. Aubin (ss. la dir.) *Marchands et hommes d'affaires asiatiques dans l'Océan Indien et la Mer de Chine, 13e-20e siècles*. Paris : EHESS : 91-107.

Calvin A.H. JR. 1978. *Sayyids, Shets and Sultâns : Politics and Trade in Masqat under the Al bâ Sa'îd, 1785-1914*. University of Washington (Ph.D).

Crystal J. 1990. *Oil and politics in the Gulf: rulers and merchants in Kuwait and Qatar*. Cambridge University Press.

Eickelman D.F. 1985. *Knowledge and Power in Morocco. The Education of a Twentieth-Century Notable*. Princeton University Press.

Field M. 1985. *The Merchants. The Big Business Families of Saudi Arabia and the Gulf States*. N.York : The Overlook Press.

Hamès C. 1991. "De la chefferie tribale à la dynastie étatique : généalogie et pouvoir à l'époque almohado-hafsîde (XIIIe-XIVe siècles)", in P. Bonte et al. *Al-Ansâb, la quête des origines*. Paris : MSH : 101-137.

Khuri F.I. 1980. *Tribe and State in Bahrain*. The University of Chicago Press.

Landen R.G. 1967. *Oman since 1856. Disruptive Modernization in a traditional Arab Society*. Princeton University Press.

Lorimer J.G. 1970. (1ère ed. 1908 et 1915). *Gazetteer of the Persian Gulf*. 4 vol (t. I et II). Gregg Int. Publishers.

Montigny-Kozłowska A. 1982. "Histoire et changements sociaux au Qatar", in P. Bonnenfant (ss. la dir.) *La Péninsule Arabique d'Aujourd'hui*, CNRS : 475-517.

Montigny-Kozłowska A. 1985. Evolution d'une tribu bédouine dans un pays producteur de pétrole : les Al Na'îm du Qatar. Thèse 3e cycle. Université Paris V.

Morony M.G. 1988. "The Arabisation of the Gulf", in B.R. Pridham (ed.), *The Arab Gulf and The Arab World*. Croom Helm ed.: 3 - 28.

Najjar M.R. al-. 1991. "Contemporary Trends in the Study of Folklore in the Arab Gulf States", in E.Davis and N. Gavrielides (ed) *Statecraft in the Middle East*. Florida Int. Univ. Press : 176-201.

Saud A. Abu. 1984. *Qatari Women. Past and Present*. Longman Group Ltd.

Serjeant R.B. 1968. Fisher-Folk and Fish-Traps in Al Bahraîn. *Bulletin of the School of African and Oriental Studies*, vol. XXXI : 486-514.

Tajir M.A. Al-. 1982. *Language and Linguistic origins in Bahraîn. The Bahârnah dialect Arabic*. Kegan Paul Int.

Wilkinson J.C. 1974. "Bayâsirah and Bayâdir", *Arabian Studies*, t. 1 : 75 - 85.

Archives militaires anglaises :

IOR/Z/P/1370 correspondance n° 417 : dec. 1873 ; n° 177, 182, 185, 191 : nov. 1874 ; n° 61, 62, 63, 65, 66 : sept. 1875.

IOR/15/2/79 memo. confidentiel n° 45/C du 7/4/1923.

IOR/15/2/142 notamment : rapport n° 1798 du 5/12/1939 ; rapport du 9/2/1941.

IOR/15/2/143 notamment : rapports du 16/9/1944 ; du 21/10/1944 ; du 22/12/1944.

IOR/15/2/1944 lettres de Shaïkh Abdallah Al Thâni au Political Agent : 19/12/1944 ; 23/7/1945 ; 8/10/1945 ; 3/12/1945 ; 18/12/1945.

L/P&S/12/3963, lettre conf. n° Ext. 8633/49, memo du 6/10/1949.

NOTES

1. De nombreuses enquêtes de terrain ont été menées au Qatar depuis 1976 sous le patronage du CNRS, UPR Techniques et Culture n°191. Jusqu'en 1978 elles ont été effectuées dans le cadre de la Mission archéologique française, sur l'invitation du ministère de l'Information du Qatar. De 1976 à 1985 elles ont porté sur le groupe tribal Al Na'îm. Depuis 1988, elles ont pour thème de recherche: le commerce caravanier et maritime.
2. Les *qabaîl* connues aujourd'hui au Qatar et tout le long de la côte orientale de l'Arabie sont pour la plupart arrivées au début du 18e siècle à la suite d'une période de grande sécheresse.
3. Le terme *bayâsirah* recouvre plusieurs significations dont on ne retient plus que celles qui se fondent sur la perte d'origine. Wilkinson (1974 : 75-85) a recensé des traits culturels et sociaux de la population à laquelle était donné ce vocable, en particulier en Oman. Celle-ci appartiendrait à la classe inférieure, une descendance impure lui serait attribuée, et elle serait organisée en tribus ayant un statut de client.
4. Les sources arabes médiévales et certaines traditions locales à Bahrain font des Bahârnah des descendants des tribus 'Abd al-Qais issus des Beni Rabî'ah. La tradition musulmane locale, selon laquelle ils seraient d'anciennes tribus arabes converties au shi'isme il y a environ 300 ans, est contestée par al Tajir (1982 : 7-8) en raison de la conversion des 'Abd al-Qais au shi'isme dès qu'ils ont apporté leur soutien au 4ème Caliphe, Ali. A propos des Bahârnah de Bahrain, Serjeant (1968 : 488) rapporte qu'ils sont des Shi'ites imamites supposés descendants d'anciens convertis de Chrétiens (Araméens ?), de Juifs et de Mazdéens qui habitaient l'île au moment de la conquête arabe. Sur l'histoire du peuplement de la région, voir Morony (1988 : 3-28).
5. Le terme *hamâyah* fait à la fois référence au statut de "protégé" et à la taxe imposée par la *qabîlah* comme prix de la protection apportée aux familles.
6. Le rattachement des Al Ka'abân aux Beni Ka'ab semble lointain. S'il est réel, on peut penser qu'il y eut une adaptation des Al Ka'abân au contexte religieux local car ils sont sunnites au contraire des Beni Ka'ab, shi'ites. En général, l'assimilation des groupes tribaux aux Hûwalah est due à leur appartenance au sunnisme. Par ailleurs, l'incorporation dans une tribu d'éléments étrangers de statut ou de rang différent n'est pas incompatible, car ils s'apparentaient alors au groupe dominant. En arrivant d'Oman

au Qatar, la *qabilah* Al Na'îm s'est élargie grâce à l'intégration de tels groupes, notamment des Beni Mâlek qui ont pris l'appellation d'Al Hûlî (sg. de Hûwalah) et sont jugés comme une lignée mineure. A propos du transfert d'identité des éléments étrangers ralliés à une tribu, voir Hamès (1991 : 101-137).

7. Une autre *qabilah* soupçonnée d'être Hûwalah se nomme Al bin 'Ali. Or, les Al Thâni au pouvoir au Qatar en seraient issus. Mais, tous n'admettent pas cette origine, peut-être en raison de cette réputation qui l'entâche. Le partage établi entre *qabaîl*, selon leurs caractéristiques arabes ne semble pas correspondre au clivage construit entre tribus nobles (*ashrâf*) et non nobles.

8. En effet, à l'inverse du premier cas, les individus porteurs du nom d'un ancêtre ou d'un métier doivent se conformer à des règles imposées par l'unité familiale. Ce sont des droits et des devoirs dont certains sont valables pour tous, comme la solidarité et l'entraide, et d'autres sont régis par la position généalogique de l'individu dans la famille, notamment l'autorité et la transmission des secteurs d'activité. Toutefois, le terme '*ilah* est commun à toutes ces familles quelle que soit leur étendue.

9. Les alliances matrimoniales sont possibles entre Hûwalah et Beni Khadaîr qui tous sont sunnites. Jusqu'à présent je n'ai enregistré qu'un seul mariage - récent - entre un homme Hûli et une femme Bahârni.

10. Les '*Adjami* seraient d'anciens marchands appartenant à la communauté *khajah* - appelée *khawâdja* au Qatar - définie comme une secte d'origine hindoue convertie au 15e siècle au shi'isme ismaélien (Lorimer, 1970, I : 2377). Déjà, au début du siècle les Khojah installés tout le long de la rive arabe du Golfe, et surtout au Sultanat d'Oman, provenaient d'autres régions de l'Inde que celles du Sind et de Kach d'où avait pris naissance la communauté. Peu d'Indiens sont venus s'établir au Qatar malgré la protection que leur accordait le gouvernement anglais des Indes en vertu de leur statut de protégé ou de sujet britannique. Le commerce était certes moins important qu'à Bahrain, mais surtout, les dirigeants Al Thâni qui se sont succédé entre 1873 et 1949 - Jassim bin Mohammed et son fils Abdallah - ont, par les tracasseries qu'ils leurs infligeaient, réussi à les faire partir. Selon les Anglais présents dans la région, l'attitude des Al Thâni à leur égard était due à la rivalité commerciale (IOR/Z/P/1370, correspondance n° 417, déc. 1873 ; n° 177,182, 185, 191, nov. 1874 ; n° 61, 62, 63, 65, 66, sept. 1875). En fait, les marchands indiens concernés et mentionnés dans les archives militaires anglaises par le terme *Bunyah* (*Bânyân*) étaient des Chrétiens venant du Gujerat et non des Khojah. L'estimation de la population du Qatar au début du siècle, croisée avec mes interviews, donne à penser que l'appartenance religieuse des *Bunyah* pouvait être la cause majeure de leur rejet. En effet, les "Persians", marchands persans musulmans établis au Qatar, n'étaient pas inquiétés alors qu'ils étaient relativement nombreux. Au sein des plus larges cités du pays, Bida'/Doha et Wakrah, ils se composaient - sur la base de cinq habitants par maison - respectivement de 300 et 120 personnes, contre 1000 et 200 Bahârnah, et 1000 Hûwalah. Ceci sur une totalité de 11 750 et 8000 habitants de part et d'autre, y compris 3000 esclaves et affranchis dénombrés dans chaque ville (Lorimer, 1970, II : 489-490 ; 1926). Selon le même auteur, des 2 ou 3 Indiens (sujets britanniques) vivant à Doha auparavant, aucun n'était resté. L'adhésion des dirigeants Al Thâni à la réforme wahhabite et le manque de tolérance des premiers adeptes a sans doute contribué aux manifestations d'hostilité à l'égard des *Bunyah*. Au moment de la signature du traité de protection avec le gouvernement des Indes en 1916, le Shaîkh Abdallah bin Jassim Al Thâni refusa d'ailleurs l'installation de tout sujet britannique au Qatar par crainte de voir surgir des problèmes avec son peuple. Plus tard des conflits étaient rapportés au sein du souk entre marchands "Nejdis"

(originaires de la province du Nejd d'Arabie, généralement décrits comme des prosélytes wahhabites) et "Persians" car ces derniers fumaient dans leur boutique (IOR/15/2/79, memo. conf. 45/C du 7/4/1923).

11. Des marchands questionnés sur l'origine de ces épouses disent ne pas la connaître, sauf pour quelques unes de souche iranienne. Le principal indice recueilli est leur appartenance musulmane. Il n'est pas impossible que les Hûwalah et les Bahârnah aient trouvé en Inde des femmes appartenant à d'anciennes communautés marchandes iraniennes réfugiées dans ce pays à la suite des difficultés qu'ils rencontraient pour conserver leur culte. Selon les époques semble-t-il les victimes étaient soit Sunnites, soit Shi'ites et appartenaient aux milieux marchands (Calmard, 1988 : 96-97). Les réseaux d'échanges privilégiés avec l'Inde, et surtout Bombay, résultaient avant tout du commerce des perles naturelles (Montigny-Kozłowska, 1985 : 245-285).

12. A ma connaissance, ils n'ont pas la nationalité qatarienne du fait de leur arrivée récente dans le pays. Les hommes qui cherchaient à s'établir au Qatar, quelle que soit la durée de leur séjour, étaient traditionnellement soumis au contrôle du Shaïkh de la localité d'accueil. Ceci, même après les premières déterminations des frontières. La question de l'identité nationale de la population du Golfe se posa dès l'implantation des compagnies pétrolières afin d'établir des niveaux de priorité pour le recrutement de la main-d'oeuvre. Le gouvernement britannique des Indes qui statua, publia un *Order of council* en novembre 1938 à cet effet: était défini comme *Qatar subject* toute personne relevant de l'autorité du Shaïkh du pays, à la différence des "sujets étrangers" dépendants d'un autre Etat. La Loi de 1961 était assez libérale au regard des restrictions émises par la suite: la nationalité qatarienne était accordée à tous ceux qui étaient nés dans le pays avant 1930. Parmi les amendements apportés à cette loi se trouvent les conditions exigées pour obtenir la naturalisation. Pour un Arabe, il était nécessaire d'avoir résidé dans le pays d'une manière continue pendant dix ans, et quinze ans pour un non Arabe. Mais à ces conditions somme toute acceptables, s'ajoute la décision ultime du chef de l'Etat d'accorder la nationalité et surtout d'imposer des restrictions de droit aux naturalisés. Ainsi, grâce à la faveur dont ils jouissent, les Arabes issus des grandes tribus des pays du Golfe bénéficient souvent d'un passe-droit alors que les Hûwalah et les Bahârnah doivent se plier aux conditions nécessaires et que leur passeport porte la mention "Qatarien par naturalisation". De plus, la distinction faite entre les catégories de nationaux a des effets sur l'emploi, en particulier dans le secteur public, car la priorité est donnée aux natifs du Qatar. Récemment j'ai été surprise de constater que la naturalisation s'appliquait aussi aux enfants nés à l'étranger et issus de couples mixtes, c'est-à-dire de père qatarien et de mère étrangère (l'inverse n'étant pas admis). Ayant relevé ce fait au terme de mon dernier séjour, je n'ai pu vérifier si d'autres cas de figure entraient dans cette catégorie. Depuis 1980, le gouvernement tente de limiter les mariages mixtes auxquels avaient notamment recours des hommes ne pouvant satisfaire au paiement du douaire devenu trop élevé. Les épouses proviennent de pays pauvres, Inde et Egypte surtout.

13. La plupart d'entre eux étaient *tawâsh*, des petits négociants en perles naturelles. Le titre de *tâjir* était plutôt attribué à ceux qui à la fois commanditaient des bateaux de pêche et commercialisaient les perles directement ou par l'intermédiaire d'un courtier (*dallâl*).

14. L'arrivée des perles de culture japonaise sur le marché international, la crise économique de 1929 et les restrictions imposées par la Deuxième guerre mondiale sont les principaux facteurs ayant contribué à l'appauvrissement des marchands. Malgré la

découverte de pétrole en 1939, l'exploitation du champ pétrolifère ne démarra qu'après la guerre et livra les premiers barils de pétrole en 1947.

15. Le titre *Shaïkh*, qui, traditionnellement était attribué au chef d'une *qabîlah*, ne s'applique plus qu'aux seuls membres de l'aristocratie Al Thâni indépendamment de l'âge ou du pouvoir exercé.

16. Des réseaux d'échange ont été créés en fonction de certains objets de négoce, par exemple les perles naturelles, les armes et les esclaves. Le Qatar n'ayant pas développé de centre d'échanges, les marchands et les courtiers en perles menaient leurs transactions soit à Bahraïn, soit directement en Inde, à Bombay.

17. Abdallah Darwish était un des trois fils de Darwish, l'ancêtre de la famille qui s'installa comme épiciers au Qatar au début du siècle. Celui-ci venait d'Iran, de Kashkunar, dans la région de Gabandi (près de Lingah), tout comme les Al bû Fakhru auxquels les Darwish se disent apparentés. Ses deux fils aînés Qassim et Abdallah devinrent des négociants en perles. Par la suite, avec leur frère Abdul Rahman, ceux-ci conjuguèrent leurs talents pour se mettre au service des Al Thâni au pouvoir. Abdallah concluait les marchés et résolvait les problèmes ; la foi religieuse de Qassim lui valait les missions de confiance, par exemple il négocia le mariage de Shaïkh Ahmed - fils et successeur de Shaïkh Ali bin Abdallah - avec Miriam, la fille du Shaïkh Rashîd Al Maktum de Dubaï ; quant à Abdul Rahman, doué d'un grand pouvoir de séduction, il était "l'oeil et l'oreille" de la famille (Field, 1985 : 259-60).

18. Les séries IOR/15/2/142 et 143 rassemblent la correspondance de 1940 à 1945 se rapportant aux activités commerciales illicites de Shaïkh Hamad bin Abdallah Al Thâni et Abdallah Darwish. Le détournement des denrées qui devaient revenir à la population accentua la pauvreté que le déclin de l'économie perlière avait provoquée. Cette situation désastreuse conduisit à une émigration en masse de la population (IOR/15/2/143, rapports du 16/9/1944).

19. Shaïkh Abdallah bin Jassim Al Thâni niait les accusations portées contre Abdallah Darwish et demanda à plusieurs reprises aux Anglais la levée de l'interdiction de voyager dont ce dernier et ses deux frères étaient l'objet (IOR/15/2/1944, lettres de Shaïkh Abdallah à l'agent politique : 19/12/1944 ; 23/7/1945 ; 8/10/1945 ; 3/12/1945 ; 18/12/1945). La confiance accordée à A. Darwish n'est sans doute pas la seule raison ayant conduit le Shaïkh à intercéder en sa faveur. Les avertissements adressés à ce dernier par les Anglais au sujet des actions illicites de son fils et d'A. Darwish l'obligeaient à récuser les faits afin d'éviter tout soupçon sur sa complicité éventuelle.

20. La contrebande d'armes, d'esclaves et de sucre notamment, semble avoir été largement répandue durant ces années de guerre. Les témoignages livrés par les archives militaires indiquent que des personnes de toutes origines - *qabîlî*, Beni Khadaïr, Al Thâni, familles Hûwalah et Bahârnah, Persans...- en avaient la pratique (cf. par exemple : IOR/15/2/143, rapports du 21/10/1944 et du 22/12/1944).

21. Au Sultanat d'Oman, entre 1867 et 1903, ce sont les marchands de la communauté Khodja ayant la responsabilité de la douane qui accordaient des prêts au Sultan (Calvin, 1978 : 111 ; Landen, 1967 : 350-1). Selon Crystal (1990 : 133), la position politique et économique de Saleh Al Mana' avait déclinée à la fin de 1940 en faveur des Darwish à cause de son endettement envers Abdallah Darwish, après qu'il avait accordé des prêts aux Al Thâni. L'alliance des Darwish avec Shaïkh Hamad en serait plutôt la raison essentielle.

22. Dès 1932, Abdallah et Qassim Darwish avaient obtenu une concession de l'A.P.O.C. (Anglo Persian Oil Company) d'Abadan en Iran sur le Kérosène. Lorsque la P.D.Q.L.

(Petroleum Development Qatar Limited) commença ses opérations en 1939, les frères Darwish obtinrent des contrats de construction (Crystal, 1990 : 134). Plus tard, avec la reprise de ses activités, A. Darwish qui était son agent et son intermédiaire auprès du Shaïkh, obtint des contrats sur la construction, la distribution de l'eau potable et toutes fournitures nécessaires (Crystal, 1990 : 135). Il fournissait même la main d'oeuvre au prix de 11,5 Roupies par travailleur tandis que ce dernier était payé 3,75 Roupies, nourriture et eau comprise (Field, 1985 : 255). En 1939, Shaïkh Abdallah qui recrutait lui-même les gardiens du champ pétrolifère était soupçonné par les Anglais, comme son fils Hamad, de prendre une part des salaires (R/15/2/142, rapport n° 1798 du 5/12/1939). Deux ans plus tard, l'Agent politique anglais en visite au Qatar rapportait que Saleh Al Mana' prélevait environ 10 % sur la main d'oeuvre de la compagnie pétrolière et que Shaïkh Hamad bin Abdullah, en accord avec Abdallah Darwish, cherchait à détourner cette commission à leur profit (R/15/2/142, rapport du 9/2/1941). Officiellement, le prélèvement de 10 % correspondait à une taxe qui devait revenir au Shaïkh. Cependant, c'est lorsque A. Darwish s'établit en partenariat avec la société libanaise CAT (Contracting and Trading Cy) qu'il réalisa ses plus grands bénéfices. Il recueillait 60 % des profits. Durant quinze années la compagnie domina le marché de la construction au Qatar : le premier hôpital, des routes et des palais destinés aux Al Thâni, l'installation des premières unités de dessalement d'eau de mer et des stations d'électricité, etc. (Field, 1985 : 255-6).

23. La chute des Darwish est devenue définitive en 1956. Blessé par un oncle du Shaïkh, au cours d'une dispute et n'ayant pu obtenir le soutien qu'il attendait de Shaïkh Ali, A. Darwish décida d'émigrer en Arabie Saoudite. De là il étendit ses activités dans plusieurs Etats du Golfe.

24. Contrairement à ce qu'affirme Crystal (1990 : 4) à propos de la politique du Qatar - avant l'exploitation pétrolière - dominée par une coalition entre le Shaïkh au pouvoir et les familles marchandes ayant un rôle de décision, cette coalition ne résultait pas des alliances matrimoniales. Sans les nommer explicitement, l'auteur fait référence aux marchands dits d'origine iranienne qui, selon la règle coutumière, ne pouvaient contracter de mariages avec les *qabîlî*, donc avec les Al Thâni. Mes enquêtes confirment le respect de cette règle.

25. D'après mon enquête réalisée dans 180 grandes entreprises commerciales du Qatar, depuis 1972, la création d'entreprises s'est accrue dans tous les groupes de population, sauf chez les Bahârnah, et en plus grande proportion chez les *qabîlî*. Par rapport aux Al Thâni, peu de Hûwalah et de Bahârnah, pour qui l'activité traditionnelle était basée sur le échanges, se retrouvent parmi les plus grands marchands. Si la concentration des nouveaux marchés offerts par l'infrastructure du pays ou destinés à la représentation d'une marque commerciale entre une quinzaine de familles Al Thâni et Hûwalah est critiquée par certains marchands en raison des difficultés qu'ils disent avoir à pénétrer les nouveaux marchés, elle est plus largement acceptée à l'égard des Hûwalah dont la réussite proviendrait de leur faculté à s'adapter à des situations nouvelles. Les Abdul Ghani, Ali bin Ali, Al Bakr, Darwish, Jaidah, Obaidli, Obaidan, etc., doivent leur renom à une telle faculté. D'où aussi la non condamnation du commerce de contrebande.

26. Le Shaïkh profita des grèves pour négocier de nouveaux accords financiers avec la compagnie pétrolière, tandis que les Al Thâni le pressaient d'augmenter leur part sur les royalties. En ce qui concerne les esclaves, leurs propriétaires étaient intéressés à double titre : les faire employer et bénéficier de l'accroissement de salaire (Field, 1985 : 255 ; Crystal, 1990 : 142-3). La libération des esclaves devint officielle en 1962. Pendant le discours d'inauguration du terminal pétrolier, en 1952, Saleh Al Mana' se fit l'interprète

des marchands et des employés en demandant à la compagnie pétrolière de donner la préférence à la population locale. Celle-ci en fit la promesse en 1955 et, l'année suivante, le Shaïkh émit un décret interdisant aux étrangers d'ouvrir une boutique ou d'entreprendre des affaires sans autorisation (Crystal, 1990 : 145).

27. Parmi les leaders, outre A. H. Na'ama -Hûlî- se trouvaient deux frères, Hamad et Khalifah Al Atiyah de la *qabîlah* du même nom. Bien qu'ils fussent des militants du Front panarabe, ils réclamaient aussi une allocation mensuelle en raison des alliances matrimoniales qui les liaient aux Al Thâni (Crystal, 1990 : 154). Les privilèges revendiqués par les Al Atiyah résultent de ce que, selon les règles de l'échange matrimonial, cette *qabîlah* est la seule du Qatar à laquelle les Al Thâni acceptent de donner des femmes en mariage. Abdallah Al Misnad, un autre leader, appartenait à la *qabîlah* Al Mahândah d'Al Khor où le mouvement d'opposition de 1963 se radicalisa. Lorsqu'il fut emprisonné avec Hamad bin Abdallah Al Atiyah - beau-frère de Shaïkh Ali -, puis exilé, tous les membres de la tribu ripostèrent en émigrant à Koweït. La plupart d'entre eux ne revinrent au Qatar qu'en 1972. Malgré son engagement dès les premières grèves, A. Al Misnad est aussi l'exemple de ces chefs de tribu ayant longtemps préservé leur autonomie locale et qui, voyant réduire leurs prérogatives au profit des Al Thâni contestèrent ou s'opposèrent ouvertement à ces derniers.

28. Sur les 6 initialement nommés se trouvaient Yusef Qassim Darwish - neveu du célèbre Abdallah -, Mohammed Sa'id Nasrallah, ancien directeur de douane de Wakrah, et proche parent d'A.Rahman Al Bakr qui était un des anciens leaders du mouvement réformiste de Bahrain et dont la famille est revenue au Qatar - où elle vivait auparavant - après l'exil d'A.Rahman. Le choix de Yusef Darwish et A.Aziz Al Bakr ne me paraît pas fortuit car d'après une étude faite sur l'ensemble des membres du Conseil (Montigny-Kozlowka, 1982 : 488-498), c'est un moyen de circonvenir les familles ou les groupes qui ont pu soit s'opposer au pouvoir des Al Thâni, soit s'allier à une des ses lignées contestataires. Sauf changements récents, les Al Bakr, comme toute autre famille ayant eu un des leurs activement impliqué dans les mouvements de 1956 à 1963, sont interdits d'emploi dans les corps de la police et de l'armée. Le représentant shi'ite auprès du *majlis al-shûrâ* est resté le même depuis 1972. Négociant en produits alimentaires, il a fait fortune grâce à la spéculation foncière et immobilière.

29. Un strict contrôle est exercé sur les Shi'ites depuis la révolution islamique d'Iran: toutes les processions (*ta'âziyat*) devant se dérouler durant les mois de *muharram* et de *safar* sont interdites même si elles avaient lieu auparavant dans l'enceinte de la mosquée réservée à ces célébrations. Je n'ai pas encore abordé les questions de l'accommodation et de la mobilisation de la population shi'ite à l'égard du pouvoir, en raison de la difficulté à aborder ce sujet auprès des Bahârnah. Mes seules informations proviennent des autres groupes de population. Selon ces derniers le comportement d'accommodation (*taqiya*) serait observé par des Bahârnah reconnus comme la communauté ja'farite, tandis que les représentants de la mobilisation (*al-ta'bi'a*) seraient les Bahârnah désignés sous le terme de Hussainiyeh, d'après la révolte menée par Hussain contre les Umayyades. Certains grands marchands sont même soupçonnés d'être *khawâredj*, terme qui signifie kharédjite mais qui, au Qatar, s'applique aux personnes ayant passé du Shi'isme au Sunnisme. Cette pratique qui s'accorde avec la *taqiya* est admise lorsque la sécurité du croyant est en jeu. Selon les personnes concernées on peut se demander si l'intérêt commercial n'a pas prévalu à celui du culte.

30. Jusqu'en 1949, date de l'installation des représentants du gouvernement britannique, le pouvoir des *Shuyukh* qui se sont succédé n'a pas donné lieu à la création d'institution. Il

n'existait qu'un dispositif de coercition constitué de groupes bédouins et d'esclaves, et la douane était confiée à une personne selon le système de métayage. Les Al Thâni n'ayant guère d'autorité au delà de Wakrah et de Doha/Bida', c'est dans cette dernière localité que se trouvaient le siège du pouvoir et la douane. Le prélèvement des taxes sur l'importation des marchandises et sur les pêcheurs et les bateaux engagés dans la pêche des perles devait revenir au *Shaiikh*. Mais, grâce au système de métayage, une grande liberté était laissée au responsable de la douane. A Doha, en 1949, les Anglais estimaient que 2/3 à 3/4 des revenus étaient perçus par son directeur (Crystal, 1990 : 122). Cette charge, probablement très convoitée, semble avoir été une prérogative des Hûwalah à en juger par les noms de familles dont témoignent - de manière discontinue - les archives militaires anglaises entre 1930 et 1955, sauf en 1933 où elle était tenue par un des parents de Saleh Al Mana'. La famille Uthman, dont l'un des membres a épousé une des soeurs Darwish, l'a obtenue vers 1949 et l'a conservée pendant près de 30 années. Mais ce n'était plus qu'un poste d'employé, car à partir de 1952 la douane devint un service du gouvernement. A Wakra, la deuxième cité du pays contrôlée par les Al Thâni, la douane avait aussi un directeur Hûwalah en 1949, tout comme à Zekrit, sur la côte ouest, où se trouvait le champ pétrolifère.

31. A cause de la stricte séparation sexuelle, aucun des clubs du Qatar, y compris ceux créés par les Hûwalah, n'ont accueilli les femmes. Malgré la volonté des femmes - Hûwalah principalement - de créer leur propre association, elles obtinrent gain de cause après l'accord du gouvernement en 1980 seulement (voir à ce propos, Saud, 1984).

32. Du fait de l'analogie existant entre les hautes responsabilités et la représentation publique de ces fonctions, des pressions sont exercées auprès des personnes n'ayant pas les conditions requises. En particulier, lorsque des hommes ont épousé des femmes étrangères - une pratique fréquente chez les Hûwalah -, ils sont soumis à l'alternative du divorce ou du renoncement à une position sociale importante.

33. La création en 1982 du Centre de Folklore des Etats du Golfe répondait au besoin d'enregistrer les témoignages de la culture populaire - *al-turâth ash-sh'abî*. Malgré ce qu'affirme al-Najjar (1991 : 193-197), sur l'approche scientifique des recherches réalisées, notamment la prise en compte de l'histoire et du social, les travaux publiés manquent trop souvent de rigueur méthodologique et déontologique. D'une part nombre de chercheurs publient des données qu'ils ne recueillent pas eux-mêmes, tandis qu'ils s'astreignent à l'auto-censure pour éviter toute sanction gouvernementale.

RÉSUMÉS

Au Qatar, l'identification de la société globale repose sur son origine arabe, mais la population établit une discrimination selon les lieux d'origine : l'Arabie ou l'Iran. Ce clivage schématique fait référence aux hommes de statut libre par opposition à ceux qui, dans la société traditionnelle, ne l'étaient pas : les esclaves.